



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL dans le secteur juridique. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés au niveau du secteur et de la branche professionnelle.



RÉMUNÉRATIONS DIFFÉRENTES SELON LA BRANCHE

Les rémunérations nettes annuelles de la branche sont supérieures à la moyenne du secteur juridique et de l'OMPL, et ce, quelle que soit la catégorie sociale.



ABSENCE D'ÉGALITÉ DES RÉMUNÉRATIONS

Quelle que soit la catégorie sociale, les rémunérations des femmes sont toujours inférieures à celles des hommes même dans les catégories sociales où elles sont majoritaires.

Rémunération annuelle moyenne par catégorie sociale en 2102

Catégorie sociale			Ompl
Cadres	46 454 €	45 478 €	37 836 €
Professions intermédiaires	29 954 €	28 707 €	22 652 €
Employés	23 688 €	22 983 €	20 175 €
Ouvriers	24 346 €	21 255 €	19 346 €



La DADS « salariés » indique annuellement la rémunération nette de toutes cotisations sociales obligatoires, de CSG (contribution sociale généralisée) et de CRDS (contribution au remboursement de la dette sociale). Elle inclut également les indemnités nettes (primes, indemnités, ancienneté...). Seuls les salariés présents à temps plein sur toute l'année sont pris en compte dans le calcul de la rémunération moyenne, à l'exclusion des apprentis.

Définition : Un indice a été calculé qui permet de comparer les rémunérations femmes/hommes.

$$\text{Indice F/H} = \frac{\text{Rémunération Femmes}}{\text{Rémunération Hommes}} \times 100$$

Il est exprimé en pourcentage. Ainsi, un ratio F/H = 73,3 % signifie que les femmes gagnent en moyenne 73,3 % de la rémunération des hommes.

Indice de parité par catégorie sociale

Catégorie sociale		
Cadres	80 %	82 %
Professions intermédiaires	89 %	91 %
Employés	89 %	95 %
Ouvriers	89 %	88 %



DES SALARIÉS PLUTÔT MIEUX RÉMUNÉRÉS QUE DANS LES AUTRES SECTEURS

Les rémunérations nettes annuelles du secteur juridique sont supérieures à celles des autres secteurs, et ce, quelle que soit la catégorie sociale. L'indice de parité Femmes/Hommes est plus équilibré sur les catégories Employés et Professions intermédiaires.

Indice de parité de la branche

